

**COMPTE RENDU de la Réunion CSE
du 10 Avril 2024 de 8H00 à 10H00
Et de 11H30 à 12H00
en Visio**



Membres Titulaires
CAROUJAT Cécile
CHILLON Séverine
DONIN DE ROSIERE Aurore
FONTAINE Virginie
HERBELOT Sophie

et

Membres Suppléants :
BERTRAND Charlotte
CARLIER Catherine
CHOPPIN Elodie
DIEZ Sandrine

Présidence :
Alexandra PLA

Invitée :
Florence LAURENT

1- Approbation du procès-verbal de la réunion CSE du 07/02/2024.

Le procès-verbal de la réunion CSE du 07/02/2024 est approuvé à l'unanimité par les membres du CSE.

2- Présentation de la BDESE (base de données économiques, sociales et environnementales).

Présentation de la partie « Vie de l'entreprise » par Christelle HERARD, Directrice Administrative et Financière de POINFOR.

1. Chiffres Clés

	REALISE			TENDANCES		
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Chiffre d'affaires	4 931 992 €	5 557 241 €	6 343 030 €			
Valeur ajoutée	3 380 262 €	3 683 244 €	4 101 177 €			
Résultat d'exploitation	321 452 €	242 325 €	-89 018 €			
Résultat net	320 208 €	442 703 €	39 162 €			

A noter un Résultat net très en baisse par rapport aux dernières années.

Alexandra PLA explique cette baisse par la perte du financement des CléA qui représentait environ 600 000 euros par an.

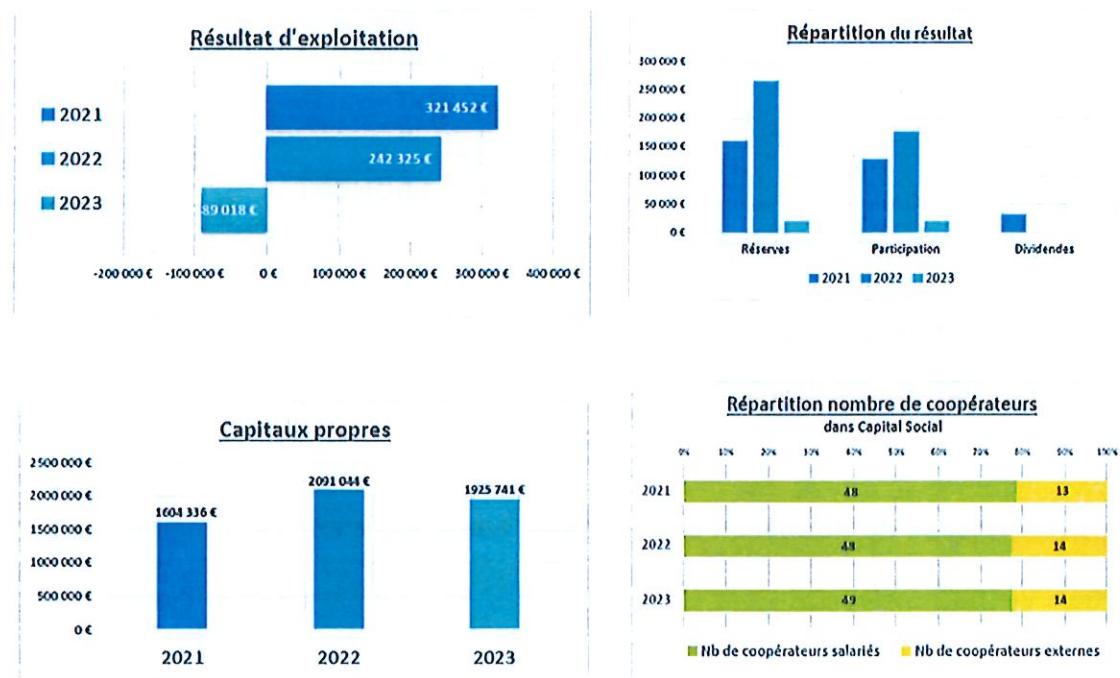
En Région BFC, les CléA seront pris en charge par la Région dans le cadre du DAQ2.0 mais l'enveloppe attribuée au DAQ2.0 n'a pas augmenté.

En région GRAND EST, aucune décision n'a été prise concernant le financement des CléA.

Alexandra PLA explique également que la double revalorisation des minimas conventionnels OF de 2023 ont majoré la masse salariale de 150 000 euros.

Alexandra PLA rajoute qu'il faut que POINFOR revoit son modèle économique car les prochaines années se dessinent comme l'année 2023 et POINFOR doit s'assurer de pouvoir faire face aux différents changements économiques et exigences portés par les Régions et l'Etat.

Autres chiffres importants :



Présentation de la partie « Bilan Social » par Florence LAURENT, Responsable Ressources Humaines de POINFOR.

Ce bilan reprend tous les indicateurs concernant les effectifs de POINFOR.

Aujourd'hui POINFOR compte 93 salariés, répartis comme suit :

1.1.1 Part type de contrat au 31 Décembre

	REALISE					
	2021		2022		2023	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Contrats à durée indéterminée (CDI)	14	44	11	44	10	43
Contrats à durée indéterminée (CDD)	6	18	9	25	9	29
CDD alternants	0	1	1	0	1	1
Contrats professionnalisation et d'apprentissage	0	0	0	0	0	0
FO Formateurs occasionnels	20	63	21	69	20	73
S/TOTAL		83		90		93
TOTAL						

Effectif avec une moyenne d'âge de 47 ans pour les femmes et 51 ans pour les hommes.

D'autres chiffres clés concernant les effectifs :

1.1.3 Par ancienneté au 31 Décembre

	REALISE					
	2021		2022		2023	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
< 1 an	5	12	9	18	8	18
De 1 à moins de 2 ans	2	8	1	6	4	11
De 2 à moins de 5 ans	6	23	7	23	5	18
De 5 à moins de 10 ans	4	8	3	10	1	15
De 10 à moins de 15 ans	1	4	1	3	2	3
De 15 à moins de 20 ans	1	4	0	4	0	3
De 20 à moins de 30 ans	0	2	0	3	0	3
> 30 ans	1	2	0	2	0	2
Ancienneté moyenne	5,8	5,9	2,3	5,1	2,1	4,7

1.2 Evolution des emplois par catégories professionnelles au 31 Décembre

	REALISE					
	2021		2022		2023	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Employés	0	0	0	0	0	0
Techniciens et agents de maîtrise	19	59	20	62	19	65
Cadres	1	4	1	7	1	8
Autres	0	0	0	0	0	0
TOTAL	20	63	21	69	20	73

1.2 Evolution des emplois par catégories professionnelles au 31 Décembre

	REALISE					
	2021		2022		2023	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Employés	0	0	0	0	0	0
Techniciens et agents de maîtrise	19	59	20	62	19	65
Cadres	1	4	1	7	1	8
Autres	0	0	0	0	0	0
TOTAL	20	63	21	69	20	73

1.3 Situation en matière d'égalité professionnelle

NON CADRES (Techniciens - AM)

	REALISE					
	2021		2022		2023	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Nombre de salariés au 31/12	19	59	20	62	19	65
Nombres d'embauches	10	20	11	31	13	26
Nombre de sorties	5	9	8	17	11	19
Nb salariés à temps complet au 31/12	19	51	20	53	17	53
Nb heures supplémentaires effectuées	349	692	33	878	75	283
Nb salariés à temps partiel au 31/12	0	8	0	9	2	12
Nb heures complémentaires effectuées	1	105	0	66	42	30

CADRES

	REALISE					
	2021		2022		2023	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Nombre de salariés au 31/12	1	4	1	7	1	8
Nombres d'embauches	0	0	0	0	0	1
Nombre de sorties	1	0	0	0	0	1
Nb salariés à temps complet au 31/12	1	4	1	7	1	8
Nb heures supplémentaires effectuées	0	0	0	0	0	0
Nb salariés à temps partiel au 31/12	0	0	0	0	0	0
Nb heures complémentaires effectuées	0	0	0	0	0	0

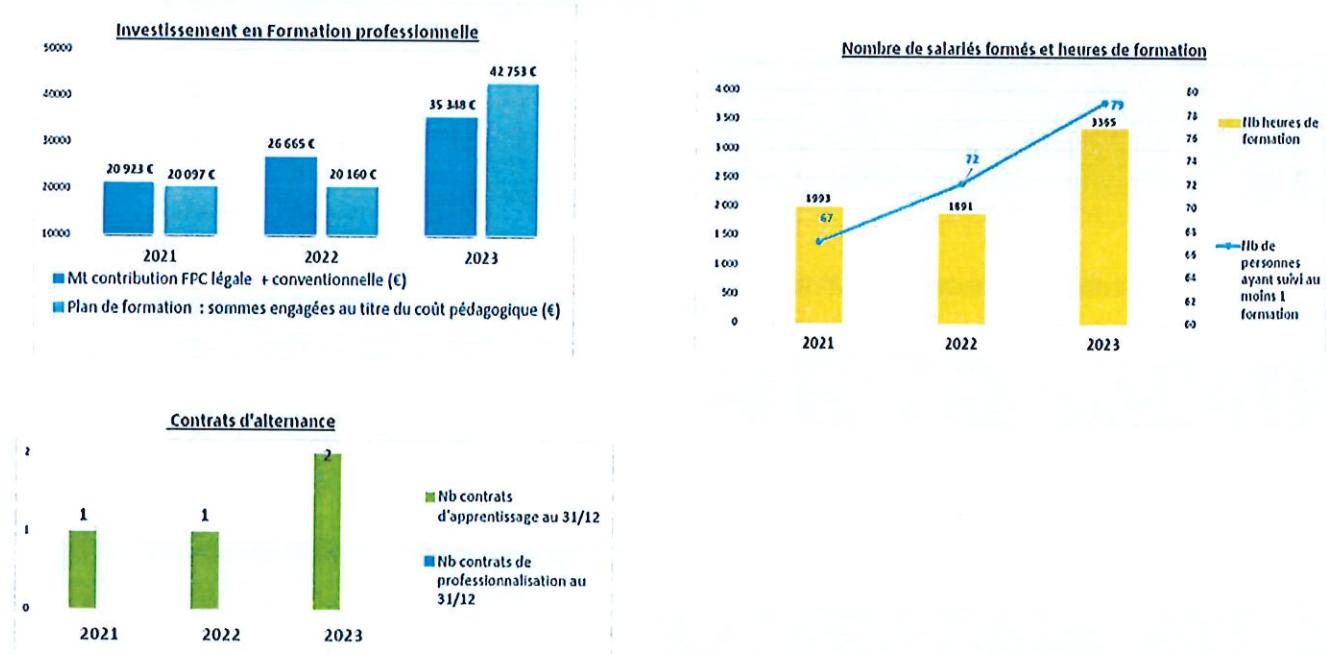
1.4 Evolution des emplois des personnes handicapées et mesures prises pour le développer

	REALISE			TENDANCES		
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Obligation d'emplois (6% de l'effectif)	4,00	5,00	5,00			
Nb de personnes reconnues travailleur handicapé salariées	10,67	12,91	12,22			
Nb de personnes reconnues travailleur handicapé mises à disposition	0	0	0			
Montant de la contribution versée à l'AGEFIPH (€)	0	0	0			
Indiquer ici les mesures prises dans votre plan d'action						

POINFOR a l'obligation d'embaucher des personnes en situation de handicap à hauteur de 6% de son effectif sous peine de verser une contribution à l'AGEFIPH.

Aujourd'hui Poinfor emploie plus de 12 personnes en situation de handicap pour un objectif de 5 personnes.

Le volet Formation professionnelle :



Les conditions de travail avec la répartition du temps de travail :

DURÉE DU TRAVAIL	REALISE			TENDANCES		
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Durée hebdomadaire collective dans l'entreprise	35	35	35			
Nb de salariés à temps complet	70	70	70			
Nb de salariés à temps partiel	8	9	14			
Nb d'heures complémentaires des salariés à temps partiel	104	66	72			
Nb de salariés en fort temps	4	7	8			
Nb de salariés cadre dirigeant	1	1	1			
Nb de salariés en horaire annuel	0	0	0			
Limits de la modulation	0	0	0			

CONTRATS À TEMPS PARTIEL	REALISE			TENDANCES		
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Emplois	0	0	0	0	0	0
T.A.M.	0	4	0	0	1	6
Cadres	0	0	0	0	0	0
Intervis à 10%/femelle (< 60% ETP)	0	0	0	0	0	0
Emplois	0	0	0	0	1	6
T.A.M.	0	4	0	0	1	6
Cadres	0	0	0	0	0	0
Nb salariés à temps partiel au 31/12	0	8	0	9	2	12

6. Accidents et maladies professionnelles	REALISE			TENDANCES		
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Affection de ce qui touche un tiers ou plusieurs tiers d'espaces	0	0	0	0	0	0
Personnel & matériel	0	0	0	0	0	0
Voyage de travail	0	0	0	0	0	0
Travail à distance	0	0	0	0	0	0
Travail en équipe sur plusieurs sites (ex. : 1 à 8 ou 2 à 12)	0	0	0	0	0	0
Activités exercées en milieu hivernal	0	0	0	0	0	0
Activité	0	0	0	0	0	0
Températures extrêmes	0	0	0	0	0	0

Accidents du travail et maladies professionnelles	REALISE			TENDANCES		
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Nb d'accidents travail (AT)	0	1	5			
Nb d'accidents trajet (AT)	0	1	0			
Nb de jours d'arrêt acc. travail + trajet (AT+AT)	0	0	31			
Nb de maladies professionnelles (MP)	0	0	0			
Taux de fréquence (%)	0%	0%	6,01%			
1 jour et 41 heures ou plus de temps travaillé et de repos	0%	0%	0,21%			
Taux de gravité (%)	0%	0%	0,21%			
jusqu'à 7 jours de travail perdu / Mois moyen : 1,80						

Aujourd'hui 70 salariés travaillent à temps complet et 14 à temps partiel. 7 salariés sont à plus de 24 heures par semaine et 7 sont à moins de 24 heures par semaine.

Le taux d'absentéisme :

1.7.4. Absentéisme

Absentéisme	REALISE		
	2021	2022	2023
Nb d'heures d'absence pour maladie	2963	3845	3928
Nb d'heures d'absence pour AT, ATI et maladies professionnelles	0	0	175
Nb d'heures d'absence maladie thérapeutique	0	0	0
Nb d'heures d'absence d'activité partielle	103	67	0
Nb d'heures d'absences non rémunérées	412	876	1242
No d'heures d'absence Maternité/ pré-pathologique	1953	1468	0
Nb d'heures d'absence Paternité	0	0	0

Florence LAURENT précise que le taux d'absentéisme est inférieur à 3%.

Florence LAURENT devait nous présenter la 2^{ème} partie du Bilan Social concernant la rémunération.

Cependant elle a détecté des incohérences dans la base de données. Elle a rendez-vous ce jour avec un technicien afin de revoir la base et nous présentera les chiffres lors de la prochaine réunion CSE.

3- Point concernant la Visio organisée avec Farah Hamot (formatrice) et Elodie Corbin (conseillère en formation) de PREVAT pour valider le programme de formation des 5 jours de formation SANTE SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL.

Lors de cette visio du 11/03/24, étaient présentes Florence LAURENT, Séverine CHILLON et Aurore DONIN DE ROSIERE.

Elles ont pu exprimer les besoins des membres du CSE concernant cette formation de 5 jours. Elles ont relaté l'expérience de la première formation suivie il y a plus de 4 ans. La formatrice Farah Hamot a été à l'écoute de ces besoins.

La formation, hormis les points du programme obligatoire à aborder, sera axée sur notre centre de formation. Une dynamique de travail avec une formation action va être lancée grâce au travail en direct sur les documents POINFOR.

Farah Hamot a demandé une liste de documents à lui fournir pour les 5 jours de formation comme le Document unique d'évaluation des risques professionnels, les règlements intérieurs salarié et CSE, la fiche entreprise pour les risques professionnels, le registre des dangers graves et imminents, le registre des accidents du travail, la dernière déclaration d'accident, l'analyse de l'accident du travail.

Florence LAURENT se charge d'envoyer tous ces documents à la formatrice.

Premier jour de formation : le jeudi 18 avril.

4- Grille salariale : Illustration par Florence LAURENT concernant la lecture et la compréhension des niveaux/ paliers en lien avec la fiche de paie.

Florence LAURENT a réalisé une démonstration aux membres du CSE concernant la lecture des fiches de paie et grille salariale afin de lever toute incompréhension parmi les membres du CSE.

Ces points étant abordés régulièrement lors de réunions CSE, il semblait important de refaire un point.

Exemple : Pour le poste formateur.rice au niveau 3 travaillant à temps plein (151,67 heures/mois) correspondant au palier 15

Conv. coll. Organisme de formation			
N° Séo.Soc.	Horaire hebdo	35,00	
Date entrée	Horaire mois	151,67	
Catégorie Techniciens et agents marise			
Empli Formateur(rice) / accompagn	Niveau	3	
Palier n° 15	Nb points	243	
Minima annuel CCN OF (ETP100%) = 28703,63 €	Matricule		
Désignation	Nombre	Base	Taux salarial
Salaire base			Part salarié Gain 2391,97
			Part employeur

1/ Quel est le Salaire Minima Conventionnel Brut 2023 correspondant au palier 15 ?

BRANCHE DES ORGANISMES DE FORMATION AVENANT DU 12 AVRIL 2023 RELATIF AUX SALAIRES MINIMA CONVENTIONNELS ANNUELS BRUTS DE L'ANNEE 2023
--

Article 2 - Salaires minima conventionnels annuels bruts pour l'année 2023

Les partenaires sociaux décident d'une nouvelle revalorisation de la grille de salaires minima conventionnels annuels bruts pour l'année 2023.

La grille de salaires minima conventionnels annuels bruts pour l'année 2023 est la suivante :

Palier	Fourchette de coefficient	Salaire minimum conventionnel annuel brut 2023 (base : durée du travail annuelle à temps complet)
1	De 100 à 109	21 657,24 €
2	De 110 à 119	21 710,03 €
3	De 120 à 132	21 813,17 €
4	De 133 à 144	21 840,68 €
5	De 145 à 157	21 917,76 €
6	De 158 à 170	21 966,49 €
7	De 171 à 185	22 119,04 €
8	De 186 à 199	23 458,81 €
9	De 200 à 206	23 983,59 €
10	De 207 à 213	24 057,50 €
11	De 214 à 219	25 673,35 €
12	De 220 à 220	26 372,65 €
13	De 227 à 233	27 188,49 €
14	De 234 à 239	28 004,34 €
15	De 240 à 245	28 703,63 €
16	De 246 à 251	29 402,91 €

Palier	Fourchette de coefficient	Salaire minimum conventionnel annuel brut 2023 (base : durée du travail annuelle à temps complet)
17	De 252 à 257	30 102,21 €
18	De 258 à 263	30 801,50 €
19	De 264 à 269	31 600,80 €
20	De 270 à 277	32 200,09 €
21	De 278 à 285	33 132,48 €
22	De 286 à 293	33 900,31 €
23	De 294 à 301	34 574,59 €
24	De 302 à 309	35 495,72 €
25	De 310 à 349	36 366,70 €
26	De 350 à 399	40 366,03 €
27	De 400 à 449	45 810,86 €
28	De 450 à 499	51 255,68 €
29	De 500 à 549	56 700,50 €
30	De 550 à 599	62 145,33 €
31	À partir de 600	67 690,16 €

[4- Avenant_Salaires du 12-04-23 - Année 2023 n°2.pdf](#)

Dans ce cas, le salaire annuel indiqué sur la fiche de paie est égal au salaire minimum conventionnel brut. Pour ce cas, si une augmentation des minima conventionnels intervient au cours de l'année, le salaire de base bénéficiera de l'augmentation OF.

Pour connaître le salaire mensuel, il suffit de diviser par 12 mois.

Date entrée		Horaire mois	151,67		
Catégorie	Techniciens et agents maîtrise				
Emploi	Formateur(nic) / accompagnant	Niveau	3		
Palier n°	15	Nb points	243		
Minima annuel CCN OF (ETP100%) =	28703,63 €	Matricule			
Salaire base		Désignation	Nombre	Base	Taux salarial
					Part salarié Gain Retenue
					Part employeur

Palier 15 : Minima BRUT = 28.703,63 € / 12 mois = 2.391,97 € / mois pour 151h67

2/ Présentation et détail si le Salaire brut > Salaire Minima Conventionnel ?

Date entrée		Horaire mois	151,67		
Catégorie	Techniciens et agents maîtrise				
Emploi	Formateur(nic) / accompagnant	Niveau	3		
Palier n°	15	Nb points	243		
Minima annuel CCN OF (ETP100%) =	28703,63 €	Matricule			
Salaire base		Désignation	Nombre	Base	Taux salarial
					Part salarié Gain Retenue
					Part employeur

Le salaire mensuel brut 2.450,00 €

Salaire Minima Conventionnel 2.391,97 €

Soit un surplus de rémunération 58,03 € BRUT / mois

Pour ce cas, si une augmentation des minima conventionnels intervient au cours de l'année, le salaire de base ne pourra pas en bénéficier.

5- Contrat de professionnalisation : Mr MANIN François (concepteur pédagogique Multimédia)

À l'heure actuelle, l'animation de séances en formation à distance (FAD) ainsi que l'utilisation de plateforme d'e-learning sont devenues des impératifs pour répondre aux appels d'offres. Les commanditaires comme les régions se montrent de plus en plus exigeants sur ce point, et obligent à une individualisation croissante des parcours de formations. Ceci est d'autant plus nécessaire pour répondre aux exigences de Qualiopi, qui demande une traçabilité complète du parcours des stagiaires.

Afin de répondre à toutes ces exigences et d'optimiser le temps de chacun, il est indispensable de disposer d'un outil adéquat. Actuellement, le temps de préparation des séances n'est pas forcément optimisé et mutualisé ; souvent, on réinvente des choses déjà existantes.

Dans ce contexte, Poinfor a pris la décision stratégique de créer sa propre plateforme e-learning.

Il apparaît que les solutions externes telles que la plateforme Infrep est trop onéreuse (10 000 euros par an), et que la dépendance vis-à-vis d'Onlineformapro n'était pas souhaitable à long terme. Ainsi, la décision a été prise de développer une plateforme interne.

Pour mener à bien ce projet, il était nécessaire de recruter un expert capable de concevoir la plateforme et de didactiser les contenus de formation. C'est dans ce cadre que François MANIN a été recruté sous un CDD en contrat de professionnalisation (du 19/02/2024 au 18/02/2025). François est inscrit à l'École Le Bahut de Lyon, spécialisée dans la formation de concepteurs pédagogiques multimédia et jouissant d'une excellente réputation. Au démarrage de son contrat, il a passé 5 semaines d'affilée à l'école pour se préparer. Il est affecté à son poste à Poinfor depuis le 22/03/2024.

Dans le cadre de son contrat, François sera présent à Poinfor à hauteur de 80% de son temps, tandis que le reste de son temps sera consacré à sa formation à l'école. Les frais de formation d'un montant de 9200 euros ont été pris en charge par AKTO. Aussi, Poinfor a reçu une prime à l'emploi de 2000 euros pour cette embauche de la part de FRANCE TRAVAIL. Le salaire de François reste à la charge du centre.

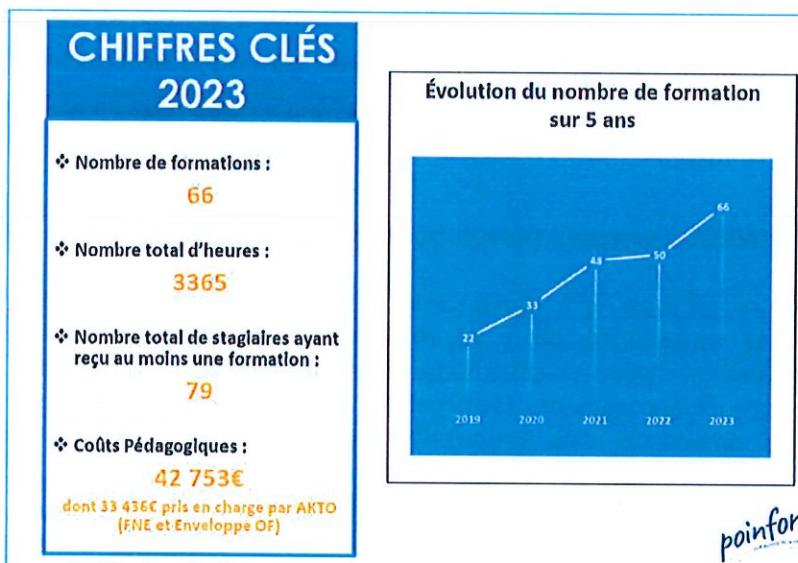
Cette démarche permettra de répondre de manière optimale aux besoins de formation de nos stagiaires tout en assurant une traçabilité et une individualisation accrues des parcours de formation.

La plateforme est déjà lancée. Elle s'appellera MyPoinfor. L'hébergement du site revient à 450 euros par an.

Elle sera opérationnelle en Février 2025 avec l'intégralité de toutes les ressources pédagogiques. Et elle sera testée en premier sur la formation OCB, dès que les contenus de formation seront didactisés.

6- Bilan des formations des salariés sur 2023.

Les chiffres clés :



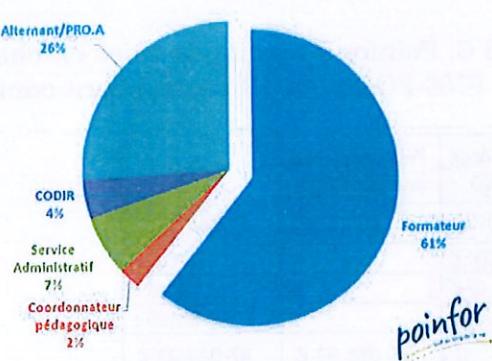
79 salariés ont reçu au moins une formation en 2023.

Alexandra PLA précise une très forte implication de la structure dans la formation de ses salariés. Ce qui n'existe pas forcément dans les autres centres de formation. Certaines formations rentrent dans le cadre de la loi (= santé et sécurité) mais la plupart relève du perfectionnement et développement des compétences du personnel. Cela est indispensable pour s'adapter aux évolutions du marché et répondre aux besoins futurs. Devant répondre à ces évolutions, il est essentiel que la structure accompagne les collaborateurs à utiliser les nouveaux outils, les nouvelles méthodes/organisations de travail, nécessitant une formation et/ou un apprentissage en interne. Par ce passage, les salariés acquièrent de nouvelles compétences, gagnent en efficience et disposent de nouveaux moyens pour remplir leur mission dans les meilleures conditions.

Répartition par CSP

CSP	Nombre Stagiaires
Formateur	124
Service Administratif	42
CODIR	22
Coordonnateur pédagogique	8
Alternant/PRO.A	3
Total général	199

RÉPARTITION EN HEURE FORMATION PAR CSP



CSP	Nb d'heures réalisées
Formateur	2046
Alternant/PRO.A	868
Service Administratif	221
CODIR	147
Coordonnateur pédagogique	83
Total général	3365

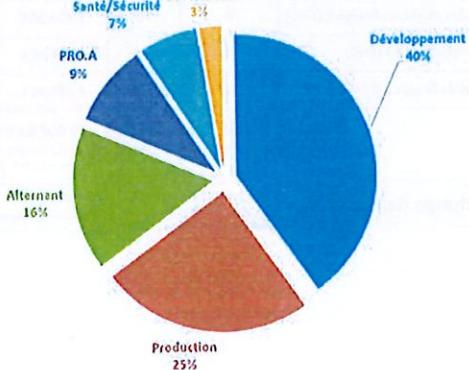
A noter également que toutes les CSP ont été concernées par au moins une formation. Sur le nombre de salariés formés, 41% était sous CDD (en 2023 : effectif Poinfor composé de 58% CDI contre 43% en CDD). Poinfor est attaché également à former les salariés en CDD au même titre que les CDI dans l'objectif de les faire monter en compétences.

Tous les secteurs d'activité de POINFOR sont concernés par les formations :

Répartition par Axes de Formation

RÉPARTITION DES HEURES DE FORMATIONS PAR AXES

Axes de Formation	Nbre de formations	Nbre Stagiaires	Total Heures
Développement	25	96	1353 (40%)
Production	26	49	831 (25%)
Alternant	2	2	553 (16%)
PRO.A	1	1	315 (9%)
Santé/Sécurité	9	21	227 (7%)
Administratif	3	30	86 (3%)
Total général	66	199	3365



Comme tout employeur, Poinfor verse une contribution annuelle « Formation professionnelle » à AKTO (notre OPCO), pour la formation de ses salariés, récapitulée ci-après :

1.6 Formation professionnelle : investissements en formation, public concerné

Contributions financières	REALISE			TENDANCES		
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Montant de la contribution légale à la Formation Professionnelle (€)	20 923 €	23 187 €	27 252 €			
Montant de la contribution suppl. conventionnelle à la Formation Professionnelle (€)	0 €	3 478 €	8 096 €			
- cotisation 1% supplémentaire pour les contrats CDD (€)	5 117 €	7 250 €	9 971 €			
Plan de formation : sommes engagées au titre du coût pédagogique (€)	20 097 €	20 160 €	42 753 €		45 819 €	

Sur l'année 2023, le poste « formations suivies par les salariés » a représenté :

- En fin d'année 2023, le poste « formations suivies par les salariés » a représenté :

 - 1) coûts pédagogiques = 42 753 € (prestataires de formation : externes)
 - coûts pédagogiques = 2 808 € (prestataire de formation : Poinfor)
 - 2) Maintien de salaire = 87 028 €
 - 3) Frais annexes = 4 076 €

Soit un engagement total = 136 666 €

Sur cet engagement total de 136 666 €, Poinfor a perçu une prise en charge = 33.436 € dont 12.406 € d'aide de l'Etat au titre du FNE-FORMATION se détaillant comme suit :

	Pris en charge par AKTO	Pris en charge par POINFOR	Totaux
Coûts Pédagogiques	33 436,09 €	12 125,00 €	45 561,09 €
Enveloppe OF	1 620,00 €	- €	1 620,00 €
FNE	12 408,09 €	- €	12 408,09 €
Contrats Apprentissage/Pro/Pro.A	19 408,00 €	- €	19 408,00 €
Frais salariaux	- €	87 028,33 €	87 028,33 €
Frais annexes (Repas,km...)	- €	4 076,72 €	4 076,72 €
Totaux :	33 436,09 €	103 230,05 €	136 666,14 €
	24%	76%	



BILAN FORMATIONS FNE 2023

		Nbre de stagiaires	Nbre d'heure	Coût Pâda	Prise en charge AXTO
32304	Formation concevoir et évaluer l'atteinte d'un objectif Groupe 1 (FNE)	7	196	936,03 €	936,03 €
32305	Formation concevoir et évaluer l'atteinte d'un objectif Groupe 2 (FNE)	8	224	936,03 €	936,03 €
32306	Formation concevoir et évaluer l'atteinte d'un objectif Groupe 3 (FNE)	7	196	936,03 €	936,03 €
32312	Formation Accompagner la souffrance psychique des stagiaires Groupe 1 (FNE)	7	94	2 400,00 €	2 400,00 €
32313	Formation Accompagner la souffrance psychique des stagiaires Groupe 2 (FNE)	5	70	2 400,00 €	2 400,00 €
32314	Formation gérer son temps et ses priorités Groupe 1 (FNE)	9	126,5	2 400,00 €	2 400,00 €
32315	Formation gérer son temps et ses priorités Groupe 2 (FNE)	9	122,5	2 400,00 €	2 400,00 €
Totaux :		52	1029	12 408,09 €	12 408,09 €

Coût restant à la charge de POINFOR :

Reste à charge sur coût pédagogiques : 0 €
Montant salaires versés sur les 1029 heures de formation

A noter un taux de satisfaction concernant les formations dispensées en 2023 de 85%.

Pour les formations répondant aux orientations stratégiques fixées par la Direction, Alexandre PLA a mis en place pour 2024 une nouvelle approche concernant l'inscription des salariés à ces formations.

Elle souhaite maintenant faire appel au volontariat des salariés.

Les salariés pourront se positionner sur les formations proposées, qu'ils souhaitent suivre. Elle assure que Poinfor fera son maximum pour répondre favorablement à toutes les inscriptions pour que tout le monde soit formé.

Pour les formations dites obligatoires (santé et sécurité, qualité...), tous les salariés seront inscrits d'office pour être formés (obligation employeur). Comme précisé ci-dessus, pour les autres formations, les salariés pourront se positionner sur la base du volontariat. Cela doit aider encore davantage à renforcer la montée en compétences et l'efficience des collaborateurs.

Prévisionnel Formations sur l'année 2024

Axe de formation	Libellé	Organisme formateur	Date F* ou durée	Nbre Stagiaires	Nbre jours	Total Heures par session	Coût pédagogique prévisionnel TTC
Développement	Formation Open Badges (FNE)	KOLECTIF	De janvier à juin 2024	5	6	21	3 600 €
Développement	Formation créer une plateforme LMS (FNE)	HESIO	De janvier à mars 2024	6	4	14	2 490 €
Développement	Formation communication assertive	CCI 89	Janvier 2024	8	2	14	2 000 €
Développement	Formation concevoir et déployer une stratégie de mobilisation des équipes	HESIO	De décembre 2023 à Avril 2024	7	6	21	6 480 €
Santé/Sécurité	Formation référent handicap en organisme de formation	LOCOFORM	Juin 2024	8	2	10	2 280 €
Développement	Formation KLAXON 3 Groupes	POINFOR	De juin à novembre 2024	26	1	7	1 800 €
Développement	Contrat professionnalisation concepteur pédagogique multimédia	SYDO	19/02/24 ou 18/02/25	1	53	371	9 200 €
Administratif	Formation l'essentiel du droit du travail pour les managers	CCI 89	09/07 + 1 journée à déterminer	11	2	14	2 400 €
Santé/Sécurité	Formation premiers Secours en Santé Mentale	FLUORITE/OFSM	De février à avril 2024	2	4	29	530 €
Production	Formateur de formateurs SST	INRS	De novembre à décembre 2024	1	8	56	2 463 €
Santé/Sécurité	Formation de formateur premiers Secours en Santé Mentale (en attente réponse d'AKTO)	PSM France	à déterminer	1	5	35	1 500 €
Production	Formation recyclage HAC formateur SST (en attente réponse d'AKTO)	LEARNING URGENCES FACTORY	Juillet 2024	6	3	21	3 132 €
Production	Formation SST	POINFOR	2ème trimestre 2024	3	2	14	0 €
Santé/Sécurité	Formation membres CSE - Santé sécurité et conditions de travail	FREVAT	De avril à mai 2024	9	5	35	4 980 €
Administratif	Formation membres CSE - Economie et Social	FREVAT	Juin 2024	9	2	14	Pris en charge par le CSE
Santé/Sécurité	Guide filé - Serre filé	POINFOR	De mai à juillet 2024	83	0,25	2	en cours
				186	103,25	678	42 833 €
						Prise en charge FNE = 6 090 €	
						Prise en charge Enveloppe OF (AKTO) = 27 153 €	
						SOLDE Coût pédagogique prév. POINFOR 2024 = 9 612 €	

A noter la formation de « référent handicap » : Pour répondre aux obligations légales, on compte 1 à 2 référents par site (nombre de référent : fonction de la taille de l'antenne). Ceci dans le but de pouvoir accompagner efficacement les stagiaires reconnus Travailleur Handicapé, et aider les équipes pédagogiques dans l'accompagnement de ces stagiaires.

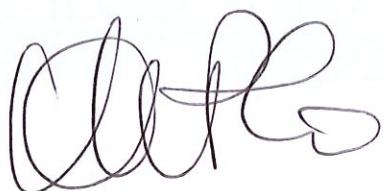
Florence LAURENT travaille actuellement sur un mode opératoire à diffuser aux référents handicap pour déposer auprès de l'AGEFIPH un dossier d'aide 2ASF (Aide à l'Adaptation des Situations de Formation) pour un financement possible (partiel ou total selon cas apprenant) des aménagements proposés (ex : dans le cadre d'achat de matériel par exemple).

La formation d'un formateur aux premiers secours en santé mentale, qui ensuite formera les autres salariés.

Le dépôt d'un dossier à l'INRS pour former un formateur de formateurs SST.

La séance est levée par la présidente Alexandra PLA à 12H00.

Le 11/06/2024
Alexandra PLA



Le 11/06/2024
A. DOMINIQUE DE ROSIENNE

